



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation à la formation Animateur – Eté 2019

1- Conditions de participation

Les participants aux camps doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball, avoir 16 ans au 1^{er} jour de la formation et encadrer une équipe en tant qu'entraîneur ou assistant.

2- Justificatifs de règlement.

Le règlement du stage se fait **par virement bancaire** (libellé NOM et Prénom du stagiaire + Animateur été 2019) via les [coordonnées bancaires](#) du Comité.

Le montant total à régler est de 390,00€ correspondant à **l'acompte de 90,00€ (non remboursable) + le solde de la formation de 300,00€**. A noter que le solde de la formation peut se régler en 1, 2 ou 3 virements bancaires.

Exemple de solde :

- En une fois avec un virement bancaire de 390,00€ à établir sous 8 jours ouvrés à compter de l'inscription.
- En 2 fois avec deux virements bancaires :
 - Un de 195,00€ à établir sous 8 jours ouvrés à compter de l'inscription
 - Et un autre de 195,00€ à établir au plus tard pour le 06 juin 2019.
- En 3 fois avec trois virements bancaires :
 - Un de 130,00€ à établir sous 8 jours ouvrés à compter de l'inscription,
 - Un second de 130,00€ à établir au plus tard pour le 15 mai 2019
 - Et le dernier de 130,00€ à établir au plus tard pour le 06 juin 2019.

3- Conditions d'annulation et de remboursement.

En cas d'annulation même pour raison médicale, l'acompte demandé d'un montant de 90,00€ restera acquis au CD67.

Si l'annulation intervient **avant le stage**, le solde de l'inscription sera remboursé en intégralité. Merci d'adresser votre demande de remboursement accompagnée d'un RIB par e-mail à la comptabilité compta67@basket67.fr.

Si l'annulation intervient **pendant le stage**, le solde de l'inscription sera remboursé déduction faite d'une pénalité de 10% du prix de l'inscription. Merci d'adresser votre demande de remboursement accompagnée d'un RIB par e-mail à la comptabilité compta67@basket67.fr.